



falsification de prêt entre époux

Par **STEPHANE1970**, le **06/04/2011** à **10:12**

Bonjour,

M'a femme a contractée des prêts 1 de 15000 E et un autre de 25000 E à COFIDIS et GEBANK à mon insu. C'est à a dire qu'elle a imitée ma signature et m'a mis co emprunteur. La fonction de ma femme est consultatnte, c'est une fonction libérable ou elle paye chaque année une licence. Nous sommes mariés sous le régime de la séparation des biens. Si je porte plainte que se passera t-il pour elle ?

Cordialement

Par **fra**, le **06/04/2011** à **15:32**

Bonjour,

Elle peut être condamnée pour faux en écriture et usage de faux, puisque, outre le fait que vous ne semblez pas avoir été informé de ces engagements, que votre signature n'a pas été portée par vous, sur les documents, vous les refusez, également.

De plus, ces prêts créent, peut-être, une situation d'endettement déraisonnable pour votre épouse.

Par **STEPHANE1970**, le **06/04/2011** à **15:52**

Bonjour,

Effectivement sa dette est considérable puisqu'elle dépasse les 100 000 E. Si je porte plainte et qu'elle est accusée de faux écriture et usage de faux qu'elles en seront les conséquences pour elle.

Merci

Par **fra**, le **06/04/2011** à **16:10**

Le sujet est très délicat car il s'agit d'une "filouterie" entre époux. La condamner à vous verser des dommages et intérêts serait ridicule sauf si vous étiez divorcés ou séparés.

Une condamnation à l'enfermement serait, également, grotesque, en l'espèce.
Il s'agit, pour vous, aujourd'hui, de négocier avec ces établissements pour qu'il soit constaté que les documents souffrent d'un vice de forme, et vous permettre, par ce biais, d'être dégagé des engagements. En effet, dans l'immédiat, si votre épouse ne rembourse pas, c'est vous qui allait être poursuivi.
Le capital de ces emprunts a-t-il été complètement dépensé par votre épouse, ou bien, y-a-t-il une possibilité de remboursement anticipé, au moins d'une partie des sommes dues ?
Je ne comprends pas, non plus, que son endettement soit de 100.000 E alors que les deux prêts réunis représente un total de 40.000.

Par **STEPHANE1970**, le **07/04/2011** à **07:59**

La différence entre 40 000 E et 100000E a été faite dans d'autres banques.

Par **fra**, le **07/04/2011** à **09:24**

Je vous remercie pour votre réponse mais je me permets d'insister au sujet des questions que j'ai posées dans mon intervention précédente.
Tout le capital a-t-il été consommé ou pas, et si, oui, les biens acquis avec sont-ils revendables ?